Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-77_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOÛT 2026 – N° 77/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois août, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 27 juillet 2026, se sont réunis à L'Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

Etaient présents : Valérie RUMIANO, Gérald ANTOINE, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Anne-Lise NOCET, Christophe LE MEUR, Guénolé TRICOT, Muriel MICHOT, Maud LE BRETON, Charline MARTEL, Cyrille BERMONT, Nadège SANSON, Xavier COMPAIN, Nadine DERRIEN et Benoit JAHAN.

Absents excusés : Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Guénolé TRICOT) et Christine LANCASTER (donne procuration à Xavier COMPAIN).

Secrétaire de séance : Martine ANTHOINE

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 25 - Pouvoirs : 2 - Votants : 27

CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Monsieur Sébastien GUIOT, Adjoint au Maire chargé des Finances, expose au Conseil Municipal que, à ce stade, le projet photovoltaïque demeure dans une phase préparatoire et administrative et ne donne lieu à aucune activité d'exploitation ni à aucun flux financier enregistré sur le Budget Annexe « Photovoltaïque ».

Dans ces conditions, et conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, les opérations administratives et préparatoires liées au projet peuvent être suivies au Budget Principal de la Commune. L'absence d'activité réelle et de mouvements comptables sur le budget annexe permet ainsi d'en envisager la clôture au 31 décembre 2026.

Cette clôture ne préjuge pas du mode de gestion futur du projet. Dès lors que celui-ci aura atteint un degré de maturité permettant une exploitation effective et notamment la vente d'électricité, l'activité relèvera des obligations propres à un service public industriel et commercial.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis n° 2026-04 de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne du 24 juin 2026 ;

VU l'absence d'activité réelle et de flux financiers enregistrés sur le Budget Annexe "Photovoltaïque" depuis sa création ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, décide de :

- **ARTICLE 1 : PRONONCER** la clôture du Budget Annexe "Photovoltaïque" au 31 décembre 2026, avec effet au 1er janvier 2027 ;
- **ARTICLE 2 : DÉCIDER** que, dans l'attente de la maturité opérationnelle du projet, les seules opérations administratives et préparatoires relatives au photovoltaïque pourront être retracées au Budget Principal de la Collectivité. Dès le démarrage effectif de l'activité d'exploitation et de vente d'électricité, un budget annexe de type SPIC devra être créé conformément aux règles budgétaires et comptables applicables.

Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260803-77_2026-DE

- **ARTICLE 3 : DIRE** qu'aucun budget primitif 2027 ne sera ouvert pour ce budget annexe et que tout élément d'actif, de passif ou de résultat qui serait constaté lors des opérations de clôture sera repris au budget principal.

- **ARTICLE 4 : DIRE** que, si le budget annexe ne connaît aucun mouvement comptable au cours de l'exercice 2026, sa clôture donnera lieu en 2027 au vote d'un Compte Financier Unique (CFU) 2026 à zéro, par délibération du Conseil Municipal, sous réserve des modalités techniques qui seront précisées par le comptable public, notamment quant à l'éventuelle nécessité d'éditer une maquette comptable.

- **ARTICLE 5 : CHARGER** Madame le Maire et le Comptable Public de procéder à l'ensemble des formalités administratives et comptables nécessaires à la liquidation et à la clôture de ce budget.

A Plouha, le 4.08.2026

Madame le Maire,

Valérie RUMIANO

La secrétaire de séance,

Martine ANTHOINE

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Affiché le : - 5 AOUT 2026